



Arrondissement de THIONVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 29
Conseillers en fonction : 29
Conseillers Présents : 24
Procurations : 5
Quorum atteint
Date de la Convocation : 13 octobre 2022

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 octobre à 18 heures 30
Sous la Présidence de M. Franck ROVIERO – Maire

Etaient présent·e·s : M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ (jusqu'au point n° 7) – M. Lokmane BENABID – Mme Jacqueline COR – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – M. Gérard BARNABA – Mme Florence PANAROTTO (jusqu'au point n° 10) – Mme Patricia MALDEME – M. Emmanuel ESCH (jusqu'au point n° 3) – M. Silvio ROSAMILIA – M. Dominique CARRABETTA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO

Excusé·e·s représenté·e·s

**Mme Elsa RICHARDIN donne procuration à M. François SCHNEIDER
Mme Florence FALETIC donne procuration à M. Lokmane BENABID
Mme Claire SZYMCZAK donne procuration à M. Gérard BARNABA
Mme Delphine SEGATTI donne procuration à M. Franck ROVIERO
M. Jonathan REPELE donne procuration à M. Camille ROSSO
M. Emmanuel ESCH à M. Sylvain SEDDA (à compter du point n° 4)
Mme Fatima KHACHEÏ à Mme Virginie CISAMOLO (à compter du point n° 8)
Mme Florence PANAROTTO à Mme Jacqueline COR (à compter du point n° 11)**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 octobre 2022 à 18 heures 30
Sous la Présidence de M. Franck ROVIERO - Maire

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022

Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 19.10.2022
Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du Procès-verbal du 28.06.2022
Divers

Monsieur Anthouard est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2022

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Point n° 1 : (page 5)

Objet : Modification du tableau des emplois

Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

Point n° 2 : (page 6)

Objet : Signature de la convention de mise à disposition d'un agent par la Commune de Maizières Les Metz pour la Commune de Moyeuve-Grande

Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

Point n° 3 : (page 7)

Objet : Décision Modificative n° 1 du budget primitif 2022_Budget Principal

Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

Point n° 4 : (page 9)

Objet : Mise en place du dispositif « permis de louer » dans un périmètre de rues concernées

Rapporteur : M. Emmanuel ESCH

Point n° 5 : (page 11)

Objet : Convention de financement _Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, programme PLAN DE RELANCE

Rapporteur : Mme Virginie CISAMOLO

Point n° 6 : (page 12)

Objet : Subvention exceptionnelle – Création d'une nouvelle catégorie « jeunes » à l'US Froidcul

Rapporteur : M. Lokmane BENABID

Point n° 7 : (page 13)

Objet : Subvention exceptionnelle – 90^{ème} anniversaire de l'US Froidcul

Rapporteur : M. Lokmane BENABID

Point n° 8 : (page 14)

Objet : Abondement section d'investissement – Budget les « Terrasses du Conroy »

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Point n° 9 : (page 15)

Objet : Signature de l'avenant à la promesse de bail emphytéotique avec la Société Sun'R Power

Rapporteur : Mme Virginie CISAMOLO

Point n° 10 : (page 16)

Objet : Motion contre l'augmentation du coût du prix de l'énergie

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Point n° 11 : (page 18)

Objet : Vœu sur la taxation des supers profits

Rapporteur : M. Lokmane BENABID

Point n° 12 : (page 20)

Objet : Demande de subventions au titre de la DETR pour la réhabilitation des entrées de Ville, la réalisation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et la construction d'un funérarium

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Point n° 13 : (page 21)

Objet : Demande de subventions au titre d'ambition Moselle pour la réhabilitation des entrées de Ville, la réalisation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et la construction d'un funérarium

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Point n° 14 : (page 22)

Objet : Demande de subventions à l'agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la réhabilitation des entrées de Ville

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Point n° 15 : (page 23)

Objet : Demande de subventions au FEDER pour la réalisation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Point n° 16 : (page 23)

Objet : Demande de subventions à l'ARS pour la réalisation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Point n° 17 : (page 24)

Objet : Vote sur le maintien en fonction d'un adjoint après le retrait de ses délégations

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Point n° 18 : (page 26)

Objet : Election d'un nouvel adjoint

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Point n° 19 : (page 27)

Objet : Procédure de vote

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Point n° 20 : (page 28)

Objet : Désignation de nouveaux membres dans les commissions

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Point n° 21 : (page 29)

Objet : Désignation d'un nouveau membre dans la commission électorale

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Point n° 22 : (page 29)

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Rapporteur : Mme Virginie CISAMOLO

Point n° 23 : (page 30)

Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Rapporteur : Mme Virginie CISAMOLO

Point n° 24 : (page 31)

Objet : Désignation d'un représentant au sein du Comité de jumelage

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Point n° 25 : (page 31)

Objet : Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean Burger

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Point n° 26 : (page 32)

Objet : Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Mendès France

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Point n° 27 : (page 32)

Objet : Désignation d'un commissaire suppléant de la commission intercommunale des impôts directs

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Point n° 28 : (page 33)

Objet : Désignation d'un membre suppléant à la CLECT

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Point n° 29 : (page 33)

Objet : Modification du régime des indemnités de fonctions allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Point n° 30 : (page 35)

Objet : Augmentation du nombre de membres de la commission circulation-sécurisation

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Point n° 31 : (page 36)

Objet : Désignation d'un nouveau membre de la commission circulation-sécurisation

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Point n°1

Objet : Modification du tableau des emplois (4.1-1 Créations et transformations d'emplois)

Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2018 relative à la mise en place d'une police municipale à Moyeuve-Grande.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il appartient donc aux membres du Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services compte tenu de leurs besoins, des recrutements, des départs à la retraite ou encore des avancements de grade,

Suite au recrutement d'un agent, à la modification de la durée hebdomadaire de postes et afin d'ouvrir la possibilité d'éventuelles promotions internes, il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 20 octobre 2022 comme suit :

FILIÈRE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE travaillée
POLICE MUNICIPALE	AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	Brigadier-Chef Principal	1	2	35 h 00
ANIMATION	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	Adjoint territorial d'animation	3	4	24 h 63
ANIMATION	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	Adjoint territorial d'animation	0	1	23 h 18
TECHNIQUE	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	Agent de maîtrise	1	3	35 h 00

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Sedda,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – M. Emmanuel ESCH – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Florence PANAROTTO – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois au 19 octobre 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents dans les emplois sont inscrits au budget 2022, chapitre 012.

Point n° 2

Objet : Signature de la convention de mise à disposition d'un agent par la Commune de MAIZIERES-LES-METZ pour la Commune de MOYEUVRE-GRANDE (4.2.5 Autres actes)

Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Dans l'attente de la mutation effective le 14 novembre prochain de Madame Agnès Perusini, sa nouvelle **responsable** du service finances, la commune de Moyeuve-Grande et la commune de Maizières-lès-Metz, collectivité d'origine de l'agent, sont convenues de sa mise à disposition une journée par semaine à la commune de Moyeuve-Grande.

Cette mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention annexée à cette délibération.

. Monsieur Tirlicien déclare se réjouir du recrutement d'un agent public expérimenté.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Sedda,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – M. Emmanuel ESCH – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Florence PANAROTTO – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un agent par la Commune de MAIZIERES-LES-METZ pour la Commune de MOYEUVE-GRANDE.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget principal 2022, chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

Point n° 3

Objet : Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 – Budget Principal (7.1 Décisions budgétaires)

Rapporteur : M. Sylvain SEDDA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022 – Budget Principal,

Vu l'insuffisance des crédits au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » pour terminer l'année 2022,

Vu les crédits disponibles au chapitre 022 « Dépenses imprévues »,

Considérant que sur le fondement de l'article L3322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues ;

Considérant qu'il y a lieu d'utiliser le crédit pour dépenses imprévues inscrit au budget primitif 2022 – Budget Principal pour un montant de 80 000 euros afin d'abonder le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » ;

Une décision modificative d'un budget primitif est destinée à des régularisations ou à des virements de crédit de chapitre à chapitre pour le bon fonctionnement des services.

La décision modificative n°1 du budget primitif 2022 – Budget Principal consiste à abonder le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » par des crédits du chapitre 022 « Dépenses imprévues » d'un montant de 80 000 euros.

Chapitre	Article	Montant du budget avant décision modificative n°1	Montant décision modificative n°1	Montant du budget après décision modificative n°1
012 Charges de personnel et frais assimilés	64111 Rémunération principale	3 834 500 €	80 000 €	3 914 500 €
022 Dépenses imprévues	022 Dépenses imprévues	378 000 €	- 80 000 €	298 000 €

. _Monsieur Rosso indique que son groupe ne votera pas ce rapport car il n'a pas voté le budget. Il ajoute que la hausse du point d'indice aurait pu être anticipée et que trop de dépenses imprévues ont été inscrites en avril dernier.

. _Monsieur le Maire lui répond que ces dépenses imprévues sont utiles comme en atteste cette délibération.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Sedda,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

29 voix POUR – 29 voix Pour (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – M. Emmanuel ESCH – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Florence PANAROTTO – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** la décision modificative n°1 du budget primitif 2022 – Budget Principal décrite ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

Monsieur Esch quitte la séance à 18h50 et donne procuration à Monsieur Sedda.

Point n° 4

Objet : Mise en place du dispositif « permis de louer » dans un périmètre de rues concernées (8.5 Politique de la Ville, Habitat, Logement)

Rapporteur : M. Emmanuel ESCH

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, en particulier ses articles L.635-1 et suivants et R.635-1 et suivants, relatifs à l'autorisation préalable de mise en location,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (A.L.U.R.),

Vu La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution de Logement, de l'Aménagement et du Numérique (E.L.A.N.) et en particulier l'article 188 du chapitre 3 « lutte contre les marchands de sommeil et le logement indigne » permettant la délégation aux communes,

Vu le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'Autorisation Préalable de Mise en Location,

Vu l'arrêté ministériel du 27 Mars 2017 relatif au formulaire de demande d'Autorisation Préalable de Mise en Location de logement et au formulaire de déclaration de transfert de l'Autorisation Préalable de Mise en Location de logement,

Vu la délibération du bureau communautaire de la CCPOM du 11 juillet 2022 autorisant le transfert de compétence à la commune
Considérant que la Ville de Moyeuve-Grande comporte un nombre important de logements privé anciens et potentiellement dégradés,

Considérant que le permis de louer est un dispositif permettant de lutter contre l'habitat indigne et dégradé ;

. Après que Monsieur Schneider en ait donné lecture, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter ce rapport.

. *Monsieur Schneider précise que 80 % des résidences Moyeuivre-Grande sont antérieures à 1970 dont 45% antérieures à 1945.*

. *Monsieur le Maire explique que l'objectif n'est pas de stigmatiser tous les propriétaires des rues cités dans le rapport. Il annonce que des formations vont être suivies par des élus et agents en charge de ce dossier. Il ajoute que Moyeuivre-Grande est la première commune de la CCPOM à mettre en place ce dispositif précisant qu'en tant que Vice-président de la CCPOM, il a porté ce projet et espère qu'il fonctionnera.*

. *Monsieur Bartoletti dit que son groupe se réjouit de cette délibération. Il regrette toutefois que ce projet n'ait pas été abordé en commission. Il explique que professionnellement, il intervient sur cette problématique et se tient à la disposition de la municipalité pour apporter son aide dans la gestion de ce dossier.*

. *Monsieur le Maire lui dit qu'il en prend note.*

. *Monsieur Tirlicien indique que le Plan Local de l'Habitat de la CCPOM avait diagnostiqué la problématique sur la commune et que le périmètre proposé dans le rapport correspond bien aux besoins les plus urgents ajoutant que son groupe est disponible pour agir.*

. *Monsieur Naït-Chabane déclare qu'il faut saluer le travail effectué et que son groupe votera en faveur de ce rapport. Il regrette toutefois que la CCPOM n'ait pas pleinement tenu sa place dans ce dossier. Par ailleurs, il souhaite plus de pluralisme dans les commissions pour qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle. Il souhaite également savoir combien de logements vacants compte la commune.*

. *Monsieur Benabid lui répond que ce chiffre est de 249. Il ajoute que la ville de Moyeuivre-Grande a désormais des relations apaisées avec les autres communes membres de la CCPOM, qu'elle a obtenu plus d'écoute et que les communes avancent main dans la main.*

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

L'UNANIMITÉ :

29 voix POUR – 29 voix Pour (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Florence PANAROTTO – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha

BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

- **DÉCIDE** de la mise en place de l'Autorisation Préalable de Mise en Location à compter du 1^{er} février 2023,
- **DÉCIDE** que cette autorisation sera à demander pour toute mise en location dans les rues suivantes :
 - ✓ Rue Fabert
 - ✓ Rue de la commune de paris
 - ✓ Rue de la marne
 - ✓ Rue Poincaré
 - ✓ Rue Foch
 - ✓ Rue de Verdun
 - ✓ Rue de Franchepré
 - ✓ Rue Rennepont (coté pairs)
 - ✓ Rue de la Taye
 - ✓ Rue de la gare
 - ✓ Rue des orfèvres
 - ✓ Rue Jeanne d'arc
- **DÉCIDE** que les dossiers (cerfa 15652*01) seront à retirer au service logement de la Ville et que les demandes afférentes seront également traitées par ce même service,
- **AUTORISE** M. Le Maire et M. l'Adjoint délégué aux solidarités, à la lutte contre l'isolement social et aux logements à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier et de procéder, si nécessaire, à des adaptations d'ordre rédactionnel.

Point n° 5

Objet : Convention de financement _Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, programme PLAN DE RELANCE (8.1 Enseignement)

Rapporteur : Mme Virginie CISAMOLO

Suite à une nouvelle notification administrative de la dernière vague de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, la Ville de Moyeuvre-Grande se voit octroyer un montant réajusté de la subvention allouée par l'Education Nationale.

Cette convention fait suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dont le règlement a été publié au bulletin officiel du 14 janvier et pour lequel la Collectivité a déposé un dossier en ligne sur « Démarches Simplifiées », qui a été accepté.

Les informations figurant dans cette convention sont le reflet de la saisie par la Collectivité de la demande d'aide via le formulaire Démarches-Simplifiées.

Le recteur de la région académique s'engage à verser la subvention à hauteur d'un montant maximum de 23 256.73 € conformément à la liste détaillée des dossiers retenus le 14 avril 2022 de l'AAP SNEE dans le cadre de l'enveloppe complémentaire. Les modalités de financement sont les suivantes :

Les montants prévisionnels des dépenses selon les deux postes :

➤ Volet équipement – socle numérique de base (achat de 12 écrans blancs interactifs et 12 PC)

Les montant des contributions financières prévisionnelles des parties :

▪ Coût total collectivité (TTC) sur le volet équipement : 69 408,00 € - dont subvention de l'État demandée : 23 256,73€,
Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 33.51 %

➤ Volet services et ressources numériques

Coût total collectivité (TTC) sur le volet services et ressources numériques : 437.00 € minimum - dont subvention de l'État demandée : 218.50 € maximum
Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 50 %

Après que Madame Cisamolo en ait donné lecture, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter ce rapport.

. _Monsieur le Maire explique que de plus en plus d'enseignants se sont formés et utilisent de plus en plus cet outil qui participe de l'action de la municipalité pour l'égalité des chances.

. _Monsieur Rosso indique que son groupe votera ce rapport car cette action était inscrite dans le programme de la liste « Connecter notre ville ».

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Florence PANAROTTO – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

DÉCIDE :

- **D'ANNULER ET DE REMPLACER** la délibération N°7_8-1 du 23/02/2022,
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention de financement _Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, programme PLAN DE RELANCE
- **D'ACQUERIR** les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles concernées au plus tard le 31 décembre 2022.

Point n° 6 :

Objet : Subvention exceptionnelle – Création d'une nouvelle catégorie « jeunes »_à l'US Froidcul (7.5.1. Demandes de subventions)

Rapporteur : M. Lokmane BENABID

Dans le cadre de la politique de soutien au développement des clubs sportifs de la Ville et afin d'accompagner la création d'une catégorie « jeunes » (investissement auprès du public en difficulté et adolescents demandeurs) au sein de l'US Froidcul, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à ce club
Sur proposition du Maire,

Après que Monsieur Benabid en ait donné lecture, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter ce rapport.

. _Monsieur Riggio considère que la création de cette nouvelle catégorie est une bonne chose. Il souhaite connaître le montant de la subvention qui avait été demandée.

. _Monsieur Benabid lui répond que ce montant était de 3 500 € et que les 1 300 € qui sont ici proposés correspondent au montant disponible.

. _Monsieur Rosso regrette que ce rapport n'ait pas été débattu préalablement en commission.

. _Monsieur Tirlicien souhaite savoir quand seront retravaillés les critères d'attribution de subvention aux clubs sportifs.

. _Monsieur Benabid précise que ce travail devrait débiter prochainement.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Florence PANAROTTO – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

DÉCIDE :

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 300 € au club de l'US Froidcul.

Point n° 7

Objet : Subvention exceptionnelle à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de l'US Froidcul (7.5.1. Demandes de subvention)

Rapporteur : M. Lokmane BENABID

L'US Froidcul a organisé une manifestation les 28 juin et 3 juillet 2022 à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire.

Dans le cadre de la politique de soutien au développement des clubs sportifs de la Ville et afin d'accompagner la manifestation des 28 juin et 3 juillet 2022, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à ce club.

Après que Monsieur Benabid en ait donné lecture, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter ce rapport.

. _Monsieur Naït-Chabane souhaite savoir pourquoi avoir attendu octobre pour inscrire une demande de subvention qui avait été effectuée en juin dernier par le club.

. _Monsieur Benabid lui répond que verser une subvention postérieurement à l'organisation de la manifestation pour laquelle elle était sollicitée est légal. Il cite en ce sens la réponse du Ministre de l'intérieur faite le 27 août 2009 à une question écrite du sénateur Jean-Louis Masson qui ressemble un peu à Monsieur Naït-Chabane.

. _Monsieur Naït-Chabane demande que soit consignée au PV la comparaison faite par Monsieur Benabid entre lui avec le Sénateur Jean-Louis Masson.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – M. Emmanuel ESCH – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Florence PANAROTTO – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 400 € au Club de l'US Froidcul à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire.

Point n° 8

Objet : Budget « Les Terrasses du Conroy » (7.1. Décisions budgétaires)

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Des dépenses ont été mandatées sur le budget principal de la Ville alors qu'elles concernaient le budget « Les Terrasses du Conroy », le budget « Les Terrasses du Conroy » n'étant pas créé.

Vu les crédits prévus au Budget « les Terrasses du Conroy », il est nécessaire de procéder aux affectations suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

23 – 2315 : Installations, matériel et outillage techniques + 3.000,00 €

Recettes :

16 – 1641 : Emprunts en euros + 3.000,00 €

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. François Schneider,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Florence PANAROTTO – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les écritures comptables de la section d'investissement comme détaillées ci-dessus.

Madame Khachei quitte la séance à 19h00 et donne procuration à Madame Cisamolo.

Point n° 9

Objet : Signature d'un avenant à la promesse de bail emphytéotique avec la société Sun'R Power (3.6 Actes de gestion du domaine privé)

Rapporteur : Mme Virginie CISAMOLO

Lors de sa séance du 25 mars 2021 une délibération de notre assemblée a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Société Sun'R Power, une promesse de bail emphytéotique, d'une durée de 5 ans pour les parcelles n° 25, 27, 30 et 34 de la section 15 du cadastre, renouvelable une fois, afin de permettre à ladite société de réaliser les études préalables et d'obtenir les autorisations nécessaires à la création d'un parc photovoltaïque sur le lieu-dit du « Surfacier ».

Ce Parc serait exploité dans le cadre d'un bail d'une durée de 30 ans, renouvelable une fois pour une durée de 10 années supplémentaire.

Comme indiqué dans la délibération du 25 mars 2021, ce projet prendra place sur un terrain d'une superficie d'environ 7,2 hectares dont 5,8 hectares situés sur les parcelles n°25, 27, 30 et 34 de la section 15 du cadastre qui ont fait l'objet de la promesse de bail mais aussi sur 1,45 hectares de trois parcelles contiguës (section 15 : n° 26, 28 et 29) dont le bail emphytéotique avec la société Europepe vient d'être résilié.

Il convient donc d'inclure par un avenant ces trois parcelles dans la promesse de bail qui lie la ville de Moyeuivre-Grande et la société Sun'R Power.

Aussi,

Vu l'avenant à la promesse de bail emphytéotique avec la société Sun'R Power annexé au rapport du Maire,

Après que Madame Cisamolo en ait donné lecture, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter ce rapport.

. _Monsieur Tirlicien rappelle que son groupe s'était prononcé pour ce projet en 2021, espérant que les techniques de ce recyclage continuent de progresser.

. _Monsieur Rosso, explique que sur ce dossier, comme en 2021, son groupe s'abstiendra.

. _Monsieur le Maire rappelle que l'installation de ce parc photovoltaïque se fait sur une friche inconstructible et qu'il y a, à la clé, 25 000 euros de revenus annuels pour la commune.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

24 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – M. Emmanuel ESCH – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Florence PANAROTTO – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

5 ABSTENTIONS (M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI)

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer l'avenant à la promesse de bail emphytéotique avec la société Sun'R Power.

Point n° 10

Objet : Motion contre l'augmentation du coût du prix de l'énergie (9.4 Vœux et motions)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Nos communes assument un service public de proximité et de solidarité au service de nos concitoyens dont personne ne peut contester l'immense utilité.

Sauf à creuser les inégalités et à enfoncer nos territoires dans les difficultés, nos collectivités locales ne pourront pas payer les conséquences de la crise actuelle de l'énergie.

En la matière, les élus locaux n'ont jamais tourné le dos à leurs responsabilités. Ils n'ont pas attendu pour investir dans la transition écologique et faire des économies d'énergie.

Mais comment poursuivre nos investissements alors même que nos finances locales sont tellement mises à mal ?

Nous ne demandons pas la charité mais nous rappelons que la capacité de financement en propre des communes a été fortement diminuée du fait de la suppression de la TH. C'est donc bien au gouvernement d'assumer pleinement ses responsabilités.

Pour mémoire, c'est bien du fait de décisions au niveau gouvernemental et européen que nos communes ont été contraintes à des appels d'offres pour acheter le gaz et l'électricité sur les marchés. On mesure bien l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Cela est d'ailleurs maintenant reconnu y compris par la Présidente de la Commission Européenne Madame Ursula Von Der Leyen, lorsqu'elle déclare : « la flambée des prix montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché ».

Il semble d'ailleurs se profiler des évolutions en la matière : taxation des super profits, mise à contribution des énergéticiens, découplage du prix du gaz et de l'électricité.

Mais aujourd'hui nos collectivités n'ont pas les moyens d'attendre.

Après avoir donné lecture de ce rapport, Monsieur le Maire explique que cette motion a été inscrite à l'ordre du jour suite à une proposition de Monsieur Abate soutenue par Monsieur Tirlicien.

. _Monsieur Tirlicien rappelle que le conseil municipal de Moyeuivre-Grande a déjà voté une motion sur cette problématique en juin mais que la situation s'aggrave et qu'il convient de poursuivre l'action au service des revendications émises par les communes.

. _Monsieur Benabid indique qu'il s'inscrit pleinement dans cette motion et que les collectivités locales ne doivent pas être les variables d'ajustement des finances publiques.

. _Monsieur Naït-Chabane annonce que le groupe « La nouvelle vague » va voter cette motion avec nuances et réserves car elle doit être complétée par des actes concrets. Il s'interroge sur l'existence d'une action mise en œuvre pour lutter contre les passoires thermiques à Moyeuivre-Grande. Il demande la création d'une commission dédiée à la rénovation des bâtiments.

. _Monsieur Rosso demande à Monsieur le Maire et à Monsieur Naït-Chabane ce qu'ils ont fait pour isoler la Salle des Fêtes.

. _Monsieur le Maire explique que les travaux d'isolation de la Salle des Fêtes n'ont pas commencé en raison de problématiques de retard dans les livraisons des commandes.

. _Il communique les chiffres actuels de consommation d'énergie ajoutant que la commune travaille activement à la mise en place d'un plan de mesures d'économies d'énergie qui passera notamment par le passage de l'ensemble de l'éclairage public en ampoules leds qui ne concernent à ce jour que 20% du réseau.

. _Monsieur Tirlicien déplore la hausse des coûts de matériaux et leur pénurie et déplore le comportement de l'Etat qui a réduit ses dotations aux communes et stigmatise les plus défavorisés.

. _Monsieur Naït-Chabane évoque en son nom personnel son regret de ne pas voir réduit les projets d'illumination pour les fêtes de fin d'année.

. _Monsieur Benabid lui répond que mettre un peu de baume au cœur aux habitants au moment de Noël n'est pas du luxe.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

29 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Florence PANAROTTO – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

DÉCIDE

- **DE DEMANDER** donc au Gouvernement la mise en place d'un bouclier tarifaire sans délai et, à terme, un tarif régulé du gaz et de l'électricité.

Madame Panarotto quitte la séance à 19h00 et donne procuration à Madame Cor.

Point n° 11

Objet : Vœu sur la taxation des super-profits réalisés par les grandes entreprises en période de crise (9.4 Vœux et motions)

Rapporteur : M. Lokmane BENABID

Considérant que le contexte national et international ne cesse de peser sur les équilibres financiers de notre collectivité ainsi que sur les habitants de Moyeuve-Grande ;

Considérant que les dotations de l'Etat vont en se réduisant, entraînant un, affaiblissement des services publics locaux ;

Considérant que l'impact de la crise énergétique sur le budget des collectivités locales va peser sur le service public local risquant ainsi de réduire les aides aux ménages les plus fragiles ;

Considérant que certaines entreprises ont dégagé des profits exceptionnels de la conjoncture inflationniste nationale et internationale à travers les crises récentes que sont, entre autres, la guerre en Ukraine, la hausse des tarifs de l'énergie et la hausse des prix alimentaires ;

Considérant qu'au 2^{ème} trimestre 2022, les dividendes des entreprises françaises versés aux actionnaires ont augmenté de 32,7%, soit une distribution de 44,3 milliards d'euros à ces actionnaires (rapport de la société de gestion Janus Henderson) ;

Considérant que ces entreprises sont capables de mettre en place des mesures d'optimisation fiscale, voire de bénéficier de conditions fiscales avantageuses ;

Considérant que le juste partage des richesses à travers la taxation des entreprises et la redistribution est un moyen de lutter contre **l'appauvrissement des services publics locaux**, contre **la crise écologique** et contre **la fracture sociale** ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **DE FORMULER** le vœu que des mesures fortes de redistribution des richesses soient prises par le parlement au moyen d'une loi de taxation des super-profits des multinationales et que cette taxe soit utilisée pour :
 - doter les collectivités de moyens financiers supplémentaires, leur permettant d'assumer les hausses auxquelles elles doivent faire face afin de maintenir leurs politiques locales, en particulier au service des ménages les plus fragiles,
 - soutenir les ménages français les plus modestes et les plus en difficultés,
 - déployer des mesures de préservation durable de l'environnement.
- **DE DEMANDER** aux parlementaires, députés et sénateurs, de notre département qu'ils s'engagent à soutenir ce vœu dans les chambres où ils siègent.

._Après avoir donné lecture du texte de ce vœu qu'il explique avoir été inspiré par un texte émanant de La France Insoumise, Monsieur Benabid indique que de nombreux pays ont mis en place ces taxations.

._Monsieur Naït-Chabane annonce que son groupe s'abstiendra car ces taxations relèvent des compétences du Parlement et non pas de celles des communes.

._Monsieur Tirlicien explique qu'il votera ce vœu, même s'il n'est pas d'accord à 100%. Il ajoute que les arguments de Monsieur Naït-Chabane le conforte dans son intention de vote car le gouvernement n'entend que le rapport de force.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

27 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO)

2 ABSTENTIONS (M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

DÉCIDE

- **DE FORMULER** le vœu que des mesures fortes de redistribution des richesses soient prises par le parlement au moyen d'une loi de taxation des super-profits des multinationales et que cette taxe soit utilisée pour :
 - doter les collectivités de moyens financiers supplémentaires, leur

permettant d'assumer les hausses auxquelles elles doivent faire face afin de maintenir leurs politiques locales, en particulier au service des ménages les plus fragiles,

- soutenir les ménages français les plus modestes et les plus en difficultés,
- déployer des mesures de préservation durable de l'environnement.

• **DE DEMANDER** aux parlementaires, députés et sénateurs, de notre département qu'ils s'engagent à soutenir ce vœu dans les chambres où ils siègent.

Point n° 12

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - exercice 2023 (7.5.1 Demande de subventions)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville souhaite connaître, par ordre de priorité, les opérations que la commune est prête à réaliser en 2023 dans le cadre des crédits DETR.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter des demandes de subvention au titre de la DETR.

._ Monsieur Rosso regrette que ces projets n'aient pas été présentés en commission. Il explique que sans plus d'informations, son groupe ne peut voter ces demandes de subvention. Il sollicite le report de ces demandes à un prochain conseil.

._ Monsieur le Maire lui répond que ces projets ont fait l'objet de présentations publiques dans le cadre d'une démarche de concertation citoyenne et que Madame Cisamolo les présentera prochainement en commission. Il précise qu'il ne s'agit pas ici de valider un projet mais des demandes de subvention pour lesquelles il importe de prendre rang.

._ Monsieur Tirlicien dit comprendre ce que dit Monsieur Rosso mais pense qu'il est nécessaire de demander ces subventions maintenant sous peine de « rater le train ». Il rappelle que ces sujets avaient été abordés lors du vote du budget et qu'il reste du temps pour revenir sur la finalisation de ces projets.

._ Monsieur Naït-Chabane annonce que « La Nouvelle Vague » votera ces demandes.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

24 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline CÔR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

5 ABSTENTIONS (M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI)

DÉCIDE

- **DE SOLLICITER** la subvention DETR pour financer les opérations ci-après dans l'ordre de priorité suivante :

- ✓ **PRIORITE N° 1 :**

Réhabilitation des Entrées de Ville : estimation à.- 4.345 200€ HT

- **DE SOLLICITER** une subvention au taux maximum, au titre du dispositif DETR auprès de l'Etat pour le financement desdits travaux.

- ✓ **PRIORITE N° 2 :**

Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) : estimation : 2.200 000 € HT

- **DE SOLLICITER** une subvention au taux maximum, au titre du dispositif DETR auprès de l'Etat pour le financement desdits travaux.

- ✓ **PRIORITE N° 3 :**

Construction d'un funérarium communal : estimation : 420 000 €HT.

- **DE SOLLICITER** une subvention au taux maximum, au titre du dispositif DETR auprès de l'Etat pour le financement desdits travaux.

Les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Point n° 13

Objet : Demande de subvention au titre de AMBITION MOSELLE – Département de la Moselle - exercice 2023 (7.5.1 Demande de subventions)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Président du Conseil départemental de Moselle souhaite connaître, par ordre de priorité, les opérations que la commune est prête à réaliser en 2023 dans le cadre des crédits AMBITION MOSELLE.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

24 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

5 ABSTENTIONS (M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI)

DÉCIDE

- **DE SOLLICITER**, au titre du dispositif AMBITION MOSELLE, auprès du Département de Moselle des subventions pour le financement des travaux suivants :

✓ **PRIORITE N° 1 :**

Réhabilitation des Entrées de Ville : estimation à.- 4.345 200€ HT

- **DE SOLLICITER** une subvention au taux maximum, au titre du dispositif AMBITION MOSELLE auprès du Département de Moselle pour le financement desdits travaux.

PRIORITE N° 2 :

Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) : estimation : 2.200 000 € HT

DE SOLLICITER une subvention au taux maximum, au titre du dispositif AMBITION MOSELLE auprès du Département de Moselle pour le financement desdits travaux.

✓ **PRIORITE N° 3 :**

Construction d'un funérarium communal : estimation : 420 000 € HT.

- **DE SOLLICITER** une subvention au taux maximum, au titre du dispositif AMBITION MOSELLE auprès du Département de la Moselle pour le financement desdits travaux.

Les crédits seront inscrits au Budget 2023

Point n° 14

Objet : Demande de subventions à l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse pour la réhabilitation des entrées de Ville - exercice 2023 (7.5.1 Demande de subventions)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

24 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

5 ABSTENTIONS (M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI)

DÉCIDE

- **DE SOLLICITER** la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour financer l'opération suivante :

✓ Réhabilitation des Entrées de Ville : estimation à.- 4.345 200€ HT.

- **DE SOLLICITER** une subvention au taux maximum, au titre du dispositif de gestion des eaux pluviales par infiltration auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour le financement desdits travaux.
Les crédits seront inscrits au Budget 2023

Point n° 15

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) – Région Grand Est - exercice 2023 (7.5.1 Demande de subventions)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

24 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

5 ABSTENTIONS (M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI)

DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** une subvention du Fonds Européen de Développement Régional pour financer l'opération suivante :
Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) : estimation à.- 2 200 000 €HT.
- **DE SOLLICITER** une subvention au taux maximum, au titre du dispositif de Fonds Européen de Développement Régional de la Région Grand Est pour le financement desdits travaux.

Les crédits seront inscrits au Budget 2023

Point n° 16

Objet : Demande de subvention à l'ARS au titre de l'accompagnement des projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles – ARS de la Région Grand Est - exercice 2023 (7.5.1 Demande de subventions)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

24 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

5 ABSTENTIONS (M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI)

DÉCIDE

- **DE SOLLICITER** une subvention de l'ARS de la Région Grand Est pour financer l'opération
suivante :

Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) : estimation à.- 2 200 000€ HT.

- **DE SOLLICITER** une subvention au taux maximum, au titre du dispositif d'accompagnement des projets de Maisons de santé Pluriprofessionnelles auprès de l'ARS de la Région Grand Est pour le financement desdits travaux.

Les crédits seront inscrits au Budget 2023

Point n° 17

Objet : Vote sur le maintien en fonction d'un adjoint après le retrait de ses délégations (5.2 Fonctionnement des assemblées)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu l'arrêté n°5-4-29 du 20 juillet 2020 par lequel le Maire a donné délégation de fonctions et de signature à un adjoint, Monsieur Jonathan RIGGIO, dans les domaines de la culture, de la communication, du commerce et de l'artisanat,

Vu l'arrêté n°20-2022-5-4 du 05 octobre 2022 portant retrait des délégations de fonctions et de signature qui étaient accordées à Monsieur Jonathan RIGGIO,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale ;

Considérant que, aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ;

Il est proposé au conseil municipal,

- **DE PRENDRE ACTE** du retrait des délégations de fonctions et de signature à Monsieur Jonathan RIGGIO, adjoint au Maire ;
- **ET DE DECIDER** du maintien ou non des fonctions de Monsieur Jonathan RIGGIO, adjoint au Maire.

. **Monsieur Riggio, après avoir entendu la lecture de ce rapport par Monsieur le Maire, explique qu'il a décidé de quitter la majorité consécutivement à des faits de harcèlement, d'insultes et de menaces dont il a notamment été victime.**

. **Monsieur Riggio dit ne vouloir charger personne et laisser à d'autres institutions le soin d'investiguer tout cela.**

. **Monsieur le Maire met en garde Monsieur Riggio lui demandant de mesurer ses propos susceptibles de poursuite. Monsieur le Maire ajoute qu'en tenant de tels propos, Monsieur Riggio jette le discrédit sur l'ensemble de la ville.**

. **Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que Monsieur Riggio a quitté la majorité après que Monsieur le Maire lui ait annoncé, en présence de Monsieur Schneider, qu'il avait l'intention de lui retirer la délégation à la communication afin qu'il se consacre plus et mieux à celles de la culture et du commerce.**

. **Monsieur Benabid dit à Monsieur Riggio que s'il n'a plus de contact avec lui depuis un an, c'est parce que Monsieur Riggio s'est rendu responsable de gabegie en ayant fait dépenser 10 000 € à la commune pour une application téléphonique qui n'est entrée qu'incomplètement en fonction le 16 mars 2022.**

. **Monsieur Riggio lui répond que le retard pris par l'application vient d'un problème dont il n'est pas responsable.**

. **Monsieur Naït-Chabane déclare avoir été lui aussi victime de ce type de ce type d'agissements. Il annonce à Monsieur le Maire qu'une action a été intenté en justice contre les faits qu'il lui reproche d'avoir couverts sciemment. Il reproche à Monsieur Benabid d'avoir traité la police municipale de « Police de Vichy » et indique qu'un agent de ce service a porté plainte contre ce dernier.**

. **Monsieur Tirlicien exprime sa tristesse d'assister à des comportements infantiles générés par des égos surdimensionnés et de voir la majorité laver son linge sale en public alors que Moyeuivre-Grande mérite mieux que cela.**

. **Monsieur Rosso dit aux élus de la majorité qu'ils viennent de proposer à leur collègues un cirque ridicule. Il ajoute que des propos particulièrement graves ont été tenus et qu'il va écrire au Préfet pour lui signaler la situation à Moyeuivre-Grande.**

. **Monsieur Rosso demande une suspension avant le passage au vote.**

. **Monsieur le Maire explique que quand on souhaite travailler en équipe il ne faut pas être individualiste et vouloir briller à titre personnel et qu'il a plusieurs fois reçu Monsieur Naït-Chabane pour le lui dire.**

. **Il reproche notamment à Monsieur Naït-Chabane, d'avoir donné un contordre à un ASVP suite à la demande du Maire de faire contrôler les enregistrements vidéo consécutivement au vol d'un ordinateur dans un bureau. Il lui reproche également un mauvais positionnement vis-à-vis du service de police municipale qui a eu un impact négatif sur le fonctionnement du service. Il lui reproche également des présences nocturnes répétées et injustifiées, dans l'Hôtel de Ville ainsi que la divulgation d'informations municipales confidentielles à un parti politique.**

La suspension de séance est accordée et a lieu de 21h51 à 22h.

. Monsieur Tirlicien explique que, comme son groupe l'avait fait en juillet 2020 sur les votes relatifs à la désignation des adjoints, il ne participera pas aux votes à venir.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA).

7 abstentions (M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI - M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

3 refus de vote (M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO)

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du retrait des délégations de fonctions et de signature à Monsieur Jonathan RIGGIO, adjoint au Maire ;
- **ET DECIDE** de ne pas maintenir dans ses fonctions d'adjoint au Maire Monsieur Jonathan RIGGIO.

Point n° 18

Objet : Election d'un nouvel Adjoint au Maire (5.1 Institution et vie politique)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Suite au vote par lequel le Conseil municipal vient de prendre acte du retrait des délégations de fonctions et de signature de Monsieur Riggio et a décidé de faire cesser ses fonctions d'adjoint, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Les dispositions de l'article L2122-7-2 modifié par la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, précisent que quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que celui ou ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire qui prendra le 8^{ème} rang dans le tableau des adjoints. Les actuels, 7^{ème} et 8^{ème} adjoints avanceront donc d'un rang.

Selon les articles L 2122-7- 2 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection se fera au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à

un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé sera élu.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à ce remplacement par un vote à bulletin secret et à la majorité absolue qui interviendra après recueil des candidatures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,

Considérant que M. Franck ROVIERO, Maire et Président de l'assemblée invite les Membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Adjoint au Maire conformément à l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il fait appel de candidatures au poste d'Adjoint au Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir voté à bulletins secrets,

- Elit M. Gérard BARNABA 8^{ème} Adjoint au Maire par 19 voix Pour et 2 bulletins blancs.

Les membres des groupes Connecter notre ville et Ensemble construisons Moyeuivre de demain ne prennent pas part au vote.

Point n° 19

Objet : Procédure de vote (5.2 Fonctionnement des assemblées)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de décider à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret les désignations et nominations,

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ :

24 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI)

2 voix CONTRE (M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

3 ABSTENTIONS (M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO)

Décide de procéder au vote à bulletins secrets pour l'ensemble des nominations dans les commissions et désignations dans les différentes instances.

Point n° 20

Objet : Commission Municipales_Désignation de nouveaux membres (5.3 Désignation de représentants)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par leurs courriers respectifs des 14 et 30 septembre dernier, Messieurs Nordine Naït-Chabane et Jonathan Riggio m'ont informé qu'ils n'appartenaient plus au groupe majoritaire « Ensemble Développons Moyeuvre ».

Il y a donc lieu de procéder à leur remplacement dans les différentes Commissions municipales où ils avaient été désignés en tant que membres du groupe majoritaire.

Aussi, il est proposé de procéder à la désignation d'un nouveau membre pour la Commission logement, d'un nouveau membre pour Commission Participation citoyenne, de deux nouveaux membres pour la Commission Commerces et Artisanat, d'un nouveau membre pour la Commission Développement et embellissement de la Ville - Rénovation urbaine et développement durable, d'un nouveau membre pour la Commission Scolaire/périscolaire, d'un nouveau membre pour la Commission Culture et animation, d'un nouveau membre pour la Commission Bien-être des aînés et d'un nouveau membre pour la Commission Circulation-sécurisation.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

A L'UNANIMITÉ

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARRABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA)

10 ABSTENTIONS : Les membres des groupes Connecter notre ville, Ensemble construisons Moyeuvre de demain et La nouvelle vague ne prennent pas part au vote.

DÉSIGNE :

- Madame Elsa RICHARDIN comme membre de la Commission logement.
- Monsieur Dominique CARRABETTA comme membre de la Commission Participation citoyenne.
- Messieurs Silvio ROSAMILIA et Lokmane BENABID comme membres de la Commission Commerces et artisanat.
- Madame Virginie CISAMOLO comme membre de la Commission Développement et embellissement de la Ville – Rénovation urbaine et développement durable.
- Monsieur Gérard BARNABA comme membre de la Commission Scolaire/périscolaire.

- Madame Florence FALETIC comme membre de la Commission Culture et animation.
- Monsieur Sylvain SEDDA comme membre de la Commission Bien-être des aînés.
- Madame Jacqueline COR comme membre de la Commission Circulation-sécurisation.

Point n° 21

Objet : Désignation d'un membre de la Commission des listes électorales (5.3 Désignation de représentants)

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Comme suite au départ du groupe majoritaire de Monsieur Nordine NAÏT-CHABANE, il convient de le remplacer en tant que membre de la Commission des listes électorales où il avait été désigné en tant que représentant du groupe majoritaire.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

A L'UNANIMITÉ :

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA)

10 ABSTENTIONS : Les membres des groupes Connecter notre ville, Ensemble construisons Moyeuivre de demain et La nouvelle vague ne prennent pas part au vote.

DÉSIGNE :

- Monsieur Emmanuel ESCH membre de la Commission des listes électorales.

Point n° 22

Objet : Désignation d'un Correspondant Défense (5.3 Désignation des représentants)

Rapporteur : Mme Virginie CISAMOLO

Comme suite au départ du groupe majoritaire de Monsieur Nordine NAÏT-CHABANE, il convient de le remplacer en tant que Correspondant Défense.

La mise en place en 2001 des élus Correspondants Défense dans les communes a résulté de la volonté de l'Etat de développer la sensibilisation des citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation par des actions de proximité.

Les Correspondants Défense constituent le relais des informations relatives à ces questions auprès du conseil municipal et des habitants de leur commune.

Leur mission s'articule autour de 3 axes principaux : la politique de défense, le parcours citoyen et la politique de mémoire.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

A L'UNANIMITÉ

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA)

10 ABSTENTIONS : Les membres des groupes Connecter notre ville, Ensemble construisons Moyeuivre de demain et La nouvelle vague ne prennent pas part au vote.

DÉSIGNE :

- Monsieur François SCHNEIDER Correspondant Défense de la commune de Moyeuivre-Grande.

Point n° 23

Objet : Désignation d'un Correspondant Incendie et Secours (5.3 Désignation des représentants)

Rapporteur : Mme Virginie CISAMOLO

Comme suite au départ du groupe majoritaire de Monsieur Nordine NAÏT-CHABANE, il convient de le remplacer en tant que Correspondant Incendie et Secours.

Les correspondants Incendie et Secours ont été instaurés par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

Les correspondants Incendie et Secours sont les interlocuteurs privilégiés du SDIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Ils ont pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble de ces questions. Ils sont également chargés de mettre en place, évaluer et réviser le Plan Communal de Sauvegarde

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

A L'UNANIMITÉ

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA)

10 ABSTENTIONS : Les membres des groupes Connecter notre ville, Ensemble construisons Moyeuivre de demain et La nouvelle vague ne prennent pas part au vote.

DÉSIGNE :

- Monsieur François SCHNEIDER Correspondant Incendie et Secours de la commune de Moyeuve-Grande.

Point n° 24

Objet : Désignation d'un représentant au sein du Comité de Jumelage (5.3 Désignation des représentants)

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Comme suite au départ du groupe majoritaire de Monsieur Jonathan RIGGIO, il convient de le remplacer en tant que représentant de la commune au sein du Comité de Jumelage.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

A L'UNANIMITÉ

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA)

10 ABSTENTIONS : Les membres des groupes Connecter notre ville, Ensemble construisons Moyeuve de demain et La nouvelle vague ne prennent pas part au vote.

DÉSIGNE :

Madame Florence Panarotto comme représentante de la commune au sein du Comité de Jumelage.

Point n° 25

Objet : Désignation d'un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration du collège Jean Burger (5.3 Désignation des représentants)

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Comme suite au départ du groupe majoritaire de Monsieur Jonathan RIGGIO, il convient de le remplacer en tant que représentant suppléant de la commune au sein du Conseil d'administration du Collège Jean Burger.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

A L'UNANIMITÉ

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR –

M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA)

10 ABSTENTIONS : Les membres des groupes Connecter notre ville, Ensemble construisons Moyeuivre de demain et La nouvelle vague ne prennent pas part au vote.

- **DÉSIGNE** Madame Emilie THIBO comme représentante suppléante de la commune au sein du Conseil d'administration du Collège Jean Burger.

Point n° 26

Objet : Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Mendès France (5.3 Désignation des représentants)

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Comme suite au départ du groupe majoritaire de Monsieur Nordine NAÏT-CHABANE, il convient de le remplacer en tant que représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de l'EHPAD Mendès France.

._Monsieur Rosso sollicite Monsieur le Maire afin que des postes soient ouverts à l'opposition au sein des représentants de la commune au Conseil d'administration de l'EHPAD.

._Après avoir fait un point sur la situation de l'établissement, Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas à ce jour de position sur cette question qui ne pourra être examinée qu'après l'adoption des nouveaux statuts et la connaissance du nombre de sièges qu'ils accorderont aux représentants de la commune.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

A L'UNANIMITÉ

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA)

10 ABSTENTIONS : Les membres des groupes Connecter notre ville, Ensemble construisons Moyeuivre de demain et La nouvelle vague ne prennent pas part au vote.

- **DÉSIGNE** Madame Delphine SEGATTI comme représentante de la commune au sein du Conseil d'administration de l'EHPAD Mendès France.

Point n° 27

Objet : Désignation d'un commissaire suppléant de la Commission Intercommunale des impôts directs (5.7 Intercommunalité)

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Comme suite au départ du groupe majoritaire de Monsieur Nordine NAÏT-CHABANE, il convient de le remplacer en tant que commissaire suppléant de la Commission intercommunale des impôts directs.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

A L'UNANIMITÉ

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA)

10 ABSTENTIONS : Les membres des groupes Connecter notre ville, Ensemble construisons Moyeuivre de demain et La nouvelle vague ne prennent pas part au vote.

- **DÉSIGNE** Madame Fatima KHACHEI commissaire suppléante de la Commission intercommunale des impôts directs.

Point n° 28

Objet : Désignation d'un membre suppléant à la CLECT (5.7 Intercommunalité)
Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Comme suite au départ du groupe majoritaire de Monsieur Nordine NAÏT-CHABANE, il convient de le remplacer en tant que membre suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

A L'UNANIMITÉ

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA)

10 ABSTENTIONS : Les membres des groupes Connecter notre ville, Ensemble construisons Moyeuivre de demain et La nouvelle vague ne prennent pas part au vote.

- **DÉSIGNE** Monsieur Dominique CARRABETTA membre suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Point n° 29

Objet : Modification du régime des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués (5.6.1 Indemnités des élus)
Rapporteur : M. Le Maire

Vu les articles L.2123-23-1 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992,

Vu la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000,

Vu le décret n° 2000-1154 du 29 novembre 2000,

Vu la population légale millésimé 2019 et entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 qui fait apparaître une population totale de 7571 habitants,

Vu le décret 2015-297 du 16 mars 2015, relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant que pour une commune de moins de 10.000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55 % ;

Considérant que pour une commune de moins de 10.000 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 22% ;

Considérant que pour toutes les communes, le montant total des indemnités de fonction des Conseillers municipaux délégués doit être compris dans l'enveloppe globale indemnitaire (composée de l'indemnité maximale du Maire plus les indemnités maximales des Adjoints) ;

Considérant l'attribution d'une seconde délégation à un conseiller municipal délégué ;

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

A LA MAJORITÉ

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA)

7 voix CONTRE (M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

3 ABSTENTIONS (M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO)

DÉCIDE :

- **D'ABROGER** la délibération 5-6_95 du 25 mars 2021
- **DE FIXER** les montants des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints et de Conseillers municipaux délégués comme suit :
 - MAIRE = 51 % de l'indice brut 1027,
 - ADJOINTS = 19 % de l'indice brut 1027,
 - ⊖ CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ayant plusieurs délégations : 8% de l'indice brut 1027 dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire,
 - ⊖ CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ayant une délégation : 4 % de l'indice brut 1027 dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire,

- **DE PRESENTER** dans le tableau annexe l'ensemble des indemnités allouées au Maire, Adjointes et Conseillers délégués, fixées dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale et avec la majoration de 15%, au titre de commune ancien chef-lieu de canton, instaurée par la délibération 5-6_12 du 15 juillet 2020 également produite en annexe au rapport du Maire.

Point n° 30

Objet : Augmentation du nombre de membres de la Commission Circulation-Sécurisation (5.2 Fonctionnement des assemblées)

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Par sa délibération 1-5-3 adoptée lors de sa séance publique du 28 juin 2022, notre assemblée a créé une Commission municipale Circulation-sécurisation.

Contrairement aux autres Commissions municipales, celle-ci ne comporte que 7 membres au lieu de 8.

Aussi, afin d'harmoniser le nombre des membres des Commissions municipales, Monsieur le maire

Après que Monsieur Schneider ait donné lecture de son rapport, il est proposé aux membres du conseil municipal

._ Monsieur Rosso regrette que la commission Circulation-Sécurisation se réunisse régulièrement alors que d'autres commissions se réunissent très peu, voire jamais. Il pense que ce n'est pas aux élus de se prononcer sur les questions soumises à cette commission.

._ Monsieur le Maire lui répond qu'il ne partage pas son point de vue et que c'est important d'échanger sur les problématiques de proximité.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

27 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Fatima KHACHEÏ – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – M. Emmanuel ESCH – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Florence PANAROTTO – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA – M. Camille ROSSO – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Sacha BARTOLETTI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO)

2 ABSTENTIONS (M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

DECIDE :

- **DE PORTER** à 8 le nombre des membres de la Commission Circulation-sécurisation.

Point n° 31

Objet : Désignation d'un nouveau membre de la Commission Circulation-Sécurisation (5.3 Désignation des représentants)

Rapporteur : M. François SCHNEIDER

Comme suite à l'augmentation du nombre de membres de la Commission municipale Circulation-sécurisation, désormais fixé à 8, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre pour cette instance.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

A L'UNANIMITÉ :

19 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – M. Lokmane BENABID – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARABETTA – Mme Emilie THIBO – M. François LACAVA – M. Silvio ROSAMILIA)

10 ABSTENTIONS : Les membres des groupes Connecter notre ville, Ensemble construisons Moyeuve de demain et La nouvelle vague ne prennent pas part au vote.

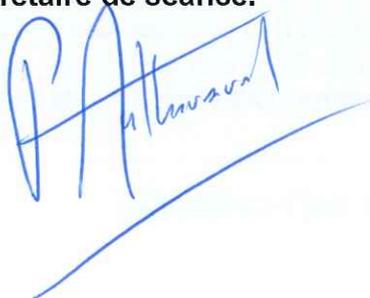
. **DÉSIGNE** Madame Fatima KHACHEI, comme membre de la Commission Circulation-sécurisation.

. ***A une question posée par Monsieur Rosso sur le devenir d'Arélia sur le quartier de Froidcul, Monsieur le Maire lui répond qu'Arélia va quitter la Moselle à la fin de l'année pour recentrer son action sur la Meurthe et Moselle. Il lui indique que la municipalité est à la recherche d'une solution alternative et cherche une association qui pourrait assurer la continuité du service rendu.***

. ***Madame Cisamolo précise que le souhait est que l'activité soit reprise dans le cadre d'un marché d'insertion.***

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance le 20/10/2022 à 0 h 15.

Philippe ANTHOUARD,
Secrétaire de séance.



Franck ROVIERO,
Maire.

